

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/30 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE DES ORMES A LOMME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE (MEL)

La commune porte une attention particulière à la qualité des équipements sportifs situés sur son territoire. Soucieuse de permettre une pratique sportive dans les meilleures conditions, ainsi que de la prise en compte des besoins des associations et des habitants, elle a décidé la réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade des Ormes à Lomme.

Cet équipement héberge l'OSML Athlétisme qui compte plus de 450 adhérents et accueille régulièrement des compétitions de niveau régional et national. La qualité de l'infrastructure, et notamment de la piste particulièrement dégradée, est donc une condition indispensable au maintien d'une activité d'excellence.

Le coût estimé de l'opération est de 180.000 € HT.

La MEL, à travers le plan de soutien aux équipements sportifs, peut octroyer des subventions aux collectivités locales lors de constructions nouvelles ou de réhabilitation.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à engager la procédure de demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille pour l'opération précitée

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme